

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 01 MARS 2021

(en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt et un et le premier mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis-clos au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 5
Absents : 2
Votants : 25

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Fabienne MANZONE et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, François FERRY, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC et Marc ERETEO, Mesdames Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Valérie PELLERIN, Sophie VILLEVAL, Angélique CHATAIN, Michèle OTTOMBRE-BORSONI et Claudette GALLET.

POUVOIRS : Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sandra NIRANI), Monsieur Yohann TANGUY (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE) et Madame Alexandra MARENGO (Pouvoir à Monsieur François FERRY).

ABSENTS : Messieurs Pierre LARA et Marc VAN WAYENBERGE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Angélique CHATAIN.

Madame Angélique CHATAIN, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 **est adopté à l'unanimité**.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

- Décision du Maire n°02/2021 : Nettoyage de locaux communaux – Marché n°2020-07 lot 3 Nettoyage de l'école et divers sites.
- Décision du Maire n°03/2021 : Remise en état de la chaussée de l'ancien chemin de Mons – Marché de travaux n°2021-01.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter 2 délibérations :

- *Rapport 8 - Aménagements paysagers et mis en valeur des puits de ma Vierge et du Chautard – Demande de subvention.*
- *Rapport 9 – Pratique du VTT en forêt communale – Autorisation occupation temporaire de la forêt communale – Convention avec l'association Friends Riders Club (FRC).*

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'autoriser l'ajout à l'ordre du jour de ces deux délibérations.

DELIBERATION n° 1 : Huis clos de la séance du Conseil municipal

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VOTER** le déroulement de la séance du Conseil municipal du 01 mars à huis clos du fait de la période de confinement ne permettant pas au public d'y assister.

DELIBERATION n° 2 : Désignation de la Commission d'Appel d'Offres

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Les membres de la commission d'appel d'offres élus sont, sous la Présidence de Monsieur le Maire :

Titulaires	Suppléants
- Franck OLIVIER - Jacques-Edouard DELOBETTE - Yann DEMARIA - Fabienne MANZONE - François FERRY	- Adrien VIVES - Romain GAZIELLO - Sophie VILLEVAL - Angélique CHATAIN - Jean-Pierre FRANCHI

DELIBERATION n° 3 : Avenant à la convention de mutualisation avec le service commune « instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme » de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'élargissement du champ d'application du service commun « instructions des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme » à la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne.
- **D'APPROUVER** les modalités et conditions générales du projet d'avenant portant modification du champ d'application du service commun à intervenir entre la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et la CAPG, selon le modèle annexé.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre de cette modification.

DELIBERATION n° 4 : Modification de la durée des autorisations exceptionnelles pour évènements familiaux.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ce nouveau régime d'autorisations spéciales d'absences susceptible d'être accordé à tous les agents communaux, titulaires et non titulaires, sans condition d'ancienneté dans la collectivité.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le mettre en œuvre.

DELIBERATION n° 5 : Création de poste et actualisation du tableau des effectifs.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 23 voix POUR, 1 voix CONTRE (Monsieur Claude BLANC) et 1 ABSTENTION (Monsieur Marc ERETEO) :

- **DE CREER** Un poste Assistant(e) de Direction, à temps complet ou non complet, non titulaire ou titulaire ou en qualité de contrat aidé, à compter du 1er mars 2021.
- **D'AUTORISER** le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

DELIBERATION n°6 : Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les restaurants, cafés débits de boissons.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'EXONERER** les restaurateurs et débits de boissons des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2021.
- **DE DIRE** que cette exonération sera portée au budget primitif 2021.

DELIBERATION n° 7 : Débat d'Orientation budgétaire 2021.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021 sur la base du rapport dressé par Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, adjoint au Maire en charge des finances et communiqué à l'ensemble des élus.

DELIBERATION n° 8 : Aménagement paysager et mise en valeur des puits de la Vierge et du Chautard – Demande de subvention.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'intervention financière de la Région à hauteur de 50 % et le Département à hauteur de 20% des montants estimatifs des travaux et signer les conventions qui en découleront,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux différentes modalités afférentes à la réalisation de cette opération.

DELIBERATION n° 9 : Pratique du VTT en forêt communale – Autorisation occupation temporaire de la forêt communale – Convention avec l'association Friends Riders Club (FRC).

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'utilisation des pistes et terrains cités ci-dessus pour y pratiquer du VTT,
- **D'APPROUVER** la mise à disposition gratuite des lieux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention avec le FRC pour une durée d'un an reconductible chaque année jusqu'à un maximum de 12 ans.

AFFAIRES DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 28.

Mercredi 03 mars 2021,

Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

